

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/31

<p>Date Convocation 19/02/2026</p> <p>Date Affichage 19/02/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	06	- absents	04	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 6 : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>ABSENTS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	06								
- absents	04								

SPL "PAYS DE LA LOIRE MOBILITES-EXPLOITATION" : INTEGRATION DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE A LA SPL

Rapporteur : Carole CHARUAU

En vue d'intégrer à la SPL PLME, le Département de la Vendée, compétent en matière de gestion portuaire, il est proposé :

- La cession au Département de la Vendée de 100 actions de la Région d'une valeur de 100 euros chacune, pour un montant total de 10 000 € ;
- La cession au Département de la Vendée de 100 actions de la Commune de l'Île d'Yeu d'une valeur de 100 euros chacune, pour un montant total de 10 000 € ;
- La modification des statuts de la SPL présentée en annexe 1 :
 - o L'article 3 est modifié pour intégrer la compétence portuaire ;
 - o L'article 16.2.3 intègre une voix prépondérante du Président du Conseil d'Administration de la SPL en cas de partage des voix, comme prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Après approbation en assemblée générale extraordinaire de la SPL, le capital de la SPL sera détenu selon la répartition suivante :

- Région : 9 900 actions pour un montant total de 990 000 € ;
- Département de Vendée : 200 actions pour un montant total de 20 000 € ;
- Commune de l'Île d'Yeu : 100 actions pour un montant total de 10 000 € ;
- Communauté de communes Océan Marais de Monts : 100 actions pour un montant total de 10 000 €.

Du fait de la nouvelle répartition du capital et de l'intégration du Département de la Vendée, la composition du Conseil d'administration sera modifiée ainsi :

- 6 représentants de la Région ;
- 2 représentants du Département de la Vendée ;
- 1 représentant de la commune de l'Île d'Yeu ;
- 1 représentant de la communauté de communes Océan Marais De Monts.

Il est rappelé, comme prévu dans les statuts de la SPL (article 16.4), que la commune de l'Île d'Yeu et la communauté de communes Océan Marais De Monts pourront disposer chacune d'un censeur au sein du Conseil d'administration, sans droit de vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (23 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** l'intégration du Département de la Vendée au sein de la SPL PLME
- ♦ **APPROUVE** par conséquent la modification des statuts présentée en annexe 1, la nouvelle répartition du capital et la nouvelle composition du Conseil d'administration.
- ♦ **APPROUVE** la cession au Département de la Vendée de 100 actions de la SPL "Pays de la Loire Mobilités – Exploitation" pour un montant total de 10 000 € ;
- ♦ **PREND ACTE** du retrait d'un de ses représentants au Conseil d'administration de la SPL à compter de la cession effective des actions au Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU